



Mairie
65130 Capvern

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 11 Octobre 2016 à 20 heures 30.

PRESENTS: MM. DASTUGUE. ZANON M. LARAN JP. ROYO F. LACHAUD P. DURANCET J. BROUCA CABARRECQ C. ALONSO T. ROTGÉ C. PARROU M. PEYROUZELLE M. CABANAC V. FORNER M. CHAUVET G

PROCURATIONS: KATZ M. (ZANON M)

Absents :

Secrétaire de séance : Mme Chantal ROTGÉ

DELIMITATION DES TERRITOIRES DE DEMOCRATIE SANITAIRE

L'Agence Régionale de Santé Languedoc Roussillon-Midi Pyrénées émet un avis de consultation avant définition des territoires de démocratie sanitaire et demande l'avis du Conseil Municipal.

Après lecture de la lettre du 06 Septembre 2016, et après discussion l'assemblée est persuadée que cela n'apportera pas une amélioration de soins pour le public mais bien au contraire, cela participera à une diminution de lits, moins de personnels et de médecins ; en quelque sorte, une santé à deux vitesses. Déjà il est bien connu, qu'une partie de la population ne se fait pas soigner par manque de moyens financiers.

L'assemblée se prononce contre la délimitation des territoires à l'unanimité.

PRIME DE FIN D'ANNÉE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de fixer pour 2016 un montant de prime de fin d'année unitaire pour les employés en activité, rémunérés par référence à un indice de la Fonction Publique (Titulaires, stagiaires et CDD). Oui, Monsieur le Maire après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents, de fixer pour l'année 2016 : € Un montant de 1.050 € brut pour un temps complet.

SOUTIEN AU SERVICE DES DOMAINES

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'une lettre émanant du Syndicat CGT et FO des finances publiques, laquelle fait mention de la volonté de la Direction Générale de mener une réforme dans l'urgence.

Cette réforme si elle était appliquée, après avoir réduit les effectifs depuis des années, mènerait à l'abandon pur et simple des évaluations dites officielles des plus petites collectivités.

Après discussion l'assemblée à l'unanimité, demande à la Direction Générale de suspendre sa réforme et accepter d'ouvrir un vrai dialogue social.

APPEL D'OFFRE « REALISATION DE TRAVAUX PLATEAU RALENTISSEUR ET ZONE ARRET BUS ECOLE » - CHOIX DE L'ENTREPRISE

Le 11 septembre 2016, une consultation pour un marché de travaux a été lancée pour la réalisation d'un plateau ralentisseur et d'une zone arrêt bus au niveau de l'école avec une remise des candidatures le 30 septembre 2016. La Commission des Marchés a ouvert les plis le 30 septembre et le bureau d'études ATEMO a procédé à l'examen des offres.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de retenir l'entreprise SAS Routière des Pyrénées siégeant à Tarbes mieux-disante et dont l'offre technique est conforme au C.C.T.P.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le marché avec l'entreprise SAS Routière des Pyrénées sur l'offre de base (sans option) pour un montant de 28 264.80€ H.T.

La séance est levée à 22h.

Le Maire, Gilbert DASTUGUE.